

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTON D'ORFORD

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JANVIER 2016

Le mercredi 13 janvier 2016, séance extraordinaire du conseil municipal du Canton d'Orford, tenue à la mairie à 16 h sous la présidence de M. le maire suppléant Robert Dezainde.

Présences : La conseillère Cécile Messier et les conseillers Réjean Beaudette, Marc-Gilles Bigué et Robert Paquette

- M^{me} Brigitte Boisvert, avocate et greffière

Absence : Le maire Jean-Pierre Adam et la conseillère Nycole Brodeur

M. le maire suppléant, Robert Dezainde, constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

Avis de convocation

Le conseil constate que l'avis de convocation a été signifié au maire et à la conseillère absents, comme requis par l'article 153 du *Code municipal du Québec*, et demande à la greffière d'en faire mention au procès-verbal.

2016-01-20

Approbation de l'ordre du jour

1. OUVERTURE

1.1 Approbation de l'ordre du jour

2. ADMINISTRATION

2.1 Adjudication d'un financement par billets d'un emprunt au montant de 1 667 400 \$

2.2 Modification de règlements afin de faire un refinancement par billet pour les
*Règlements d'emprunt numéros 471 (643), 634 (644), 638, 696, 707, 712, 714, 717,
726, 753, 757, 760, 762, 764 et 771*

3. FINANCES

4. URBANISME

5. ENVIRONNEMENT

6. TRAVAUX PUBLICS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. AVIS DE MOTION

9. PROJET DE RÈGLEMENT

10. RÈGLEMENT

11. PÉRIODE DE QUESTIONS À OBJET LIMITÉ RÉSERVÉE AU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par : Robert Paquette

D'approuver l'ordre du jour présenté par M. le maire, Jean-Pierre Adam.

Adopté à l'unanimité

Présence dans la salle : 0 personne

2016-01-21

Adjudication d'un financement par billets
d'un emprunt au montant de 1 667 400 \$

Proposé par : Réjean Beaudette

Que la municipalité du Canton d'Orford accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Lac Memphrémagog pour son emprunt par billets en date du 20 janvier 2016 au montant de 1 667 400 \$ effectué en vertu des *Règlements d'emprunt numéros 471 (643), 634 (644), 638, 696, 707, 712, 714, 717, 726, 753, 757, 760, 762, 764 et 771*. Ce billet est émis au prix de 100 00000 \$ CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

166 400 \$	2,36 %	20 janvier 2017
170 900 \$	2,36 %	20 janvier 2018
175 100 \$	2,36 %	20 janvier 2019
180 200 \$	2,36 %	20 janvier 2020
974 800 \$	2,36 %	20 janvier 2021

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Adopté à l'unanimité

2016-01-22

Modification de règlements afin de faire un refinancement par billet pour les *Règlements d'emprunt numéros 471 (643), 634 (644), 638, 696, 707, 712, 714, 717, 726, 753, 757, 760, 762, 764 et 771*

Considérant que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité du Canton d'Orford souhaite emprunter par billet un montant total de 1 667 400 \$:

Règlements numéros	pour un montant de
471 (643)	81 100 \$
634 (644)	26 750 \$
638	34 092 \$
696	3 501 \$
707	176 971 \$
707	85 903 \$
712	205 460 \$
714	25 000 \$
717	40 200 \$
726	354 800 \$
753	50 200 \$
757	295 125 \$
760	216 400 \$
762	11 000 \$
764	12 398 \$
771	48 500 \$

Considérant qu' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Proposé par : Marc-Gilles Bigué

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Qu'un emprunt par billet au montant de 1 667 400 \$ prévu aux *Règlements d'emprunt numéros 471 (643), 634 (644), 638, 696, 707, 712, 714, 717, 726, 753, 757, 760, 762, 764 et 771* soit réalisé.

Que les billets soient signés par le maire ou en son absence le maire suppléant et la trésorière ou en son absence la directrice générale.

Que les billets soient datés du 20 janvier 2016.

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	166 400 \$;
2018	170 900 \$;
2019	175 100 \$;
2020	180 200 \$;
2021	185 100 \$ (à payer en 2021);
2021	789 700 \$ (à renouveler).

Que pour réaliser cet emprunt la municipalité du Canton d'Orford émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 20 janvier 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les *Règlements numéros 707, 712, 717, 726, 757, 760 et 771*, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité

Période de questions à objet limité réservée au public

2016-01-23

Levée de la séance

Proposé par : Cécile Messier

De lever la séance extraordinaire. Il est 16 h 04.

Adopté à l'unanimité

Robert Dezainde
maire suppléant

Brigitte Boisvert, avocate
greffière